



Changement de convention collective

Par **7474Seb**, le **20/12/2023** à **21:19**

Bonjour je actuellement cadre technico-commercial dans une entreprise depuis 2 ans au forfait 218 jours, convention collective de la métallurgie.

Mon employeur veut me faire signer la nouvelle convention et je m'aperçois que cela change mon statut à non cadre.

Je ne souhaite pas signer cette convention pour ne pas perdre mon statut.

J'ai atteint mes objectifs et ils n'ont rien à me reprocher, mais cela ne me semble pas légal.

merci pour vos réponses et votre aide.

cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **21/12/2023** à **12:15**

Bonjour et bienvenue

Merci de préciser la convention dont il est question...